

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, le lundi 13 janvier 2025 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé, formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, M. Denis Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook.

RS-01-0125

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Yves Lebel demande la dispense de lecture de l'ordre du jour, considérant que tous les membres du conseil ont reçu le document à l'avance par courriel et que l'ordre du jour a été déposé sur la page Facebook de la municipalité.

Il est proposé par Mme Linda Lévesque
et résolu

D'adopter l'ordre du jour tout en y ajoutant les points suivants :

1. Acti-Famille : Demande d'appui à un projet

et dont la copie est annexée aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RS-02-0125

Adoption des procès-verbaux des dernières réunions

Les conseillers ont reçu les procès-verbaux du mois de décembre à l'avance par courriel et l'ont tous lu.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu

Que le procès-verbal du 2 décembre dernier soit adopté tel que rédigé.

RS-03-0125

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

Que le procès-verbal du 16 décembre 2024, sur les prévisions budgétaires 2025 soit adopté tel que rédigé.

RS-04-0125

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

M. Denis Moreau, directeur général, informe le conseil que la conciliation bancaire démontre un solde au 31 décembre 2024 de 141,706.78 \$ au compte courant et de 65.97\$ au fonds de roulement.

Approbation des comptes

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu

9205-8940 QUÉBEC INC.(CONSTRUCTION GB)	PRABAM PLAGES CAMPING	5 880.97
AFFILE-TOUT INC.	AFFILAGE COUTEAU LGACE	57.49
BEAULIEU ALAIN	BOIS DE CHAUFFAGE	3 425.41
AVANTIS CORPORATION	COMPLEXE, FOURNITURES GARAGE	86.39
BUREAU PUBLICITE DROIT TEMISCOUATA	AVIS DE MUTATION	30.00
COOP. SERV. PETROLIERS	ESSENCE SERVICE TECHNIQUE	1 414.97
JOSEPH DUMONT (1997) LTEE	TRANSPORT SEL MTQ	206.96
DUMONT-ROSSIGNOL RAPHAEL	FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET ALLOCATION	788.36
	FORMATION	
JEAN C. DUPONT LTEE	NIVELEUSE ET CAMION À NEIGE	816.53
EPICERIE DES 4 SOUS ENR	SOUPERS BUDGET ET NOËL EMPLOYÉS	1 246.48
EQUIPEMENT SMS	PELLE RÉTROCAVEUSE	479.28
FERME BEAUREGARD	VIRÉE AUTOBUS 2024	50.00
GLAZER BRYAN	FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET ALLOCATION	1 430.42
	FORMATION	
HAUTE-VITESSE TÉMISCOUATA INC.	INTERNET CASERNE, CANTINE	91.98
HYDRO-QUEBEC	CASERNE, BUREAU, CANTINE, CAMPING,	4 186.14
	COMPLEXE, ÉCLAIRAGE PUBLIC	
MAXI METAL INC	AUTOPOMPE	504.67
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	DAS NOVEMBRE ET DÉCEMBRE	23 823.01
M.R.C. TEMISCOUATA	PROTECTION DES COURS D'EAU	295.12
NORDIKEAU	ÉCHANTILLONAGE CAMPING	189.71
OXYGAZ	SUFACEUSE ET SERVICE TECHNIQUE	466.87
P. BEAULIEU ÉLECTRIQUE	COMPLEXE ET LUMIÈRE DE RUE	731.27
PETROLES JACQUES LAROCHELLE INC	DIESEL SERVICE TECHNIQUE	6 979.75
PIECES TEMIS	SURFACEUSE, FOURNITURES GARAGE	372.36
PLACE DU TRAVAILLEUR ENR	FOURNITURE GARAGE	17.25
PROPANE SELECT	BUREAU ET GARAGE	372.52
PUROLATOR	FACTURES ET DERNIER AVIS PAIEMENT DE	98.97
	TAXES	
RECEVEUR GENERAL CANADA	DAS NOVEMBRE ET DÉCEMBRE	9 344.13
REGIE DES DECHETS TEMISCOUATA	QUOTE PART ET VIDANGE SEPTIQUE	10 495.41
ROBERT GUILLAUME	REMBOURSEMENT SELON POLITIQUE	1 000.00
	PROGRAMME D'ACCUEIL	
SERVITECH INC	ÉVALUATION MUNICIPALE	3 986.09
SERVICE ACCÈS EMPLOI	VAISSELLE COMPOSTABLE	199.88
BUROPRO CITATION INC	COPIES LEXMARK ET KONIKA	117.93
JULES SOUCY	FRAIS DE DÉPLACEMENTS	299.28
SYNDICAT EMPLOYES MUNICIPAUX	COTISATION SYNDICALE NOVEMBRE ET	547.95
	DÉCEMBRE	
VILLE DE RIVIÈRE DU LOUP	FORMATION SERVICE INCENDIE	1 924.79
VILLE TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC	REMPLISSAGE BOMBONNE SERVICE INCENDIE	45.99
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURES DE BUREAU, 100E, VOIRIE,	1 924.77
	COMPLEXE, BELL	
Total des comptes à payer		83,929.10\$

Déclaration du directeur général sur la portée et le coût du règlement 357-2024

Le directeur général, M. Denis Moreau, informe les contribuables que le règlement 357-2024, aura une incidence minimale par rapport à l'an dernier. On combine la taxe de vidange et de recyclage pour faire une taxe sur les matières résiduelles et l'augmentation sera de 5\$ par rapport avec l'an dernier.

Adoption du règlement 357-2024

Il est proposé par M. Yves Lebel
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 357-2024 amendant le règlement 351-2023, décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur son territoire ci-dessous décrit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO : 357-2024

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 351-2023, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PACKINGTON

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le coût de facturation;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statue par le présent règlement, ce qui suit, à savoir;

- 1) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif des matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1. Chalet saisonnier	170.00
2. Résidence, logement ou chalet habité à l'année	280.00
3. Fermes, Érablières	170.00
4. Caisse populaire, bureau de poste, atelier et autres maisons d'affaires	280.00
5. Commerces, entreprises et fermes ayant conteneur	500.00

- 2) Il est entendu que dans le cas de locataires, la taxe sera payable et facturée au propriétaire.
- 3) Ces comptes ainsi expédiés seront pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2025.
- 4) Ces comptes porteront intérêts 30 jours après l'envoi des comptes tout comme tout autre compte de taxes.
- 5) La somme des montants ainsi perçue servira au paiement des dépenses encourues pour effectuer le service de ramassage, de disposition et de recyclage des matières résiduelles.
- 6) Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.
- 7) Le règlement 351-2023 de la Paroisse de Packington est par les présentes abrogé; cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme n'affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RS-07-0125

Chemin privé : Tarif 2025

Considérant l'augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le conseil municipal juge nécessaire de modifier le tarif pour l'ouverture de la route du Lac-Légaré, appartenant pour 0.70 km au Domaine du Lac-Légaré;

Il est proposé par Mme Linda Lévesque
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 3 415 \$ le tarif pour l'entretien de 0.70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légaré pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

RS-08-0125

Semaine de relâche VIP

Considérant que la municipalité de Packington désire participer à la programmation de la semaine de relâche VIP au Témiscouata ;

Considérant qu'un montant de 75\$ est demandé annuellement aux municipalités pour participer à cette programmation d'activités ;

Considérant que COSMOSS Témiscouata souhaite faire une demande au FRR régional pour obtenir un soutien financier dans le cadre de la semaine de relâche pour les années 2025 et 2026 pour un montant de 2 500\$ par année;

Considérant que les objectifs de la semaine de relâche sont de:

- faire découvrir nos municipalités et leurs attraits;
- faire bouger les familles et les jeunes à l'extérieur durant cette semaine;
- démontrer à nos citoyens qu'on travaille ensemble pour organiser des activités communes pour les gens du Témiscouata et encourager l'achat local.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu

que la municipalité de Packington s'engage à participer aux programmations 2025 et 2026 de la semaine de relâche VIP au montant de 75\$ annuellement à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-09-0125

Formation APEQ Adaptation aux changements climatiques

Considérant que l'APEQ organise encore cette année une formation en sécurité civile avec notre partenaire Sécurité civile Landry.

Considérant que cette année, la formation portera sur l'adaptation aux changements climatiques;

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu

que le conseil municipal autorise une personne à suivre cette formation qui se tiendra au Centre PGR situé à Témiscouata-sur-le-Lac le samedi 1^{er} février 2025, de 8h à 16h30, au Centre PGR au coût de 340 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité.

RS-10-0125

Taux d'augmentation des salaires des pompiers et des membres du conseil

Il est proposé par M. Yves Lebel
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington accorde un taux d'augmentation de 2.5% à l'ensemble de ses pompiers et des membres du conseil pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité.

RS-11-0125

Autoriser le nouveau taux horaire pour le technicien en loisirs et chargé de projets

Considérant que la direction générale a évalué le poste de technicien des loisirs et chargé de projets en fonction de l'équité salariale;

Considérant qu'il y a lieu de réajuster en bonifiant son taux horaire pour être plus équitable avec les autres employés de la municipalité;

Considérant que le conseil est en accord avec le réajustement et est d'avis qu'il est plus équitable;

En conséquence

Il est proposé par Mme Linda Lévesque
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le réajustement du taux horaire du technicien en projet et loisirs à 28 \$/heure pour une plage de travail de 15 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédit pour l'exercice financier 2025

- ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 961 du *Code municipal*, toute dépense municipale projetée en vertu d'un règlement ou d'une résolution doit être accompagnée d'un certificat de crédit du directeur général attestant que des crédits suffisants sont disponibles pour les fins de la dépense;
- ATTENDU QU' afin d'assurer le respect de l'enveloppe budgétaire 2025, la direction générale de l'administration financière du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire recommande à chaque conseil d'une Municipalité locale d'adopter, tout au début de l'exercice financier, une résolution pour autoriser certaines dépenses dites incompressibles, tels les salaires, les avantages sociaux, les paiements d'Hydro-Québec, de Bell Canada, les différentes quotes-parts municipales, les assurances, etc.;
- ATTENDU QUE cette résolution doit être accompagnée d'un certificat du directeur général attestant que des crédits sont disponibles à ces fins;
- ATTENDU QUE ce conseil a adopté en avril 2019, un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de faire des achats à des fonctionnaires et employé-e-s de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le directeur général a déposé à tous les élus, une liste des dépenses incompressibles et de certaines dépenses autorisées par des fonctionnaires et employés, en vertu du règlement précédemment mentionné;

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu

QUE ce conseil reconnaisse que les deniers suivants sont disponibles et qu'il autorise le paiement des dépenses prévues à certains postes budgétaires, à partir des sommes prévues au budget, pour la réalisation des activités y afférentes.

QUE le directeur général soit autorisé à faire les paiements immédiatement sur les dépenses incompressibles de la municipalité à partir du budget 2025 autorisé, c'est à dire:

- 1) Dépenses d'électricité et de télécommunication;
- 2) Les frais de poste, ainsi que le renflouement de la petite caisse;
- 3) Les dépenses inhérentes à l'application de la convention de travail ou reliées aux conditions de travail et au traitement des employés et des élus;
- 4) Les programmes d'aide financière en vigueur;
- 5) Les prélèvements préautorisés ou les dépenses effectués par l'institution financière dans le compte de la municipalité : location de TPV, Bell mobilité, frais bancaires et versements de capital et intérêts;
- 6) Les frais des tarifs et permis dus en vertu d'une loi ou d'un règlement applicable au Québec, pour les dépenses telles que l'immatriculation, les frais judiciaires, etc.

Je soussigné, le directeur général, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles aux différents postes budgétaires, à même les deniers du fonds d'administration de 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Réseau Bois-Matériaux de Témiscouata : Adhésion

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington adhère au Réseau Bois-Matériaux de Témiscouata pour un montant de 100 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-14-0125

Restaurant de la plage municipale : concession

Il est proposé par M. Sébastien Thériault
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington demande de publier une offre de service pour trouver un exploitant du restaurant de la plage municipale pour les prochaines saisons.

Adoptée à l'unanimité

RS-15-0125

Couverture cellulaire

Considérant son rôle professionnel, M. Yves Lebel se retire des discussions de ce point.

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**Il est proposé par Mme Linda Levesque
Et résolu**

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco

Adoptée à l'unanimité

Consultation publique sur l'accueil touristique au Bas-Saint-Laurent

Tous les membres et partenaires sont invités à une rencontre de consultation publique portant sur l'accueil touristique au Bas-Saint-Laurent. Cette consultation aura lieu le mardi 28 janvier prochain à compter de 13 h 30 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

RS-16-0125

Adoption des prévisions budgétaires OMH de la région de Dégelis, secteur Packington

Il est proposé par M. Yves Lebel
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires 2025, pour l'édifice de 6 logements à Packington, avec un déficit de 4 099 \$, représentant la contribution de la municipalité à 410 \$

Adoptée à l'unanimité

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général informe le conseil qu'il a reçu l'ensemble des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et qu'il en informera le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RS-17-0125

Fonds de vitalisation – Fonds région et ruralité – Volet 4 : Projet Ferme Multigrain

Considérant son rôle professionnel, M. Yves Lebel se retire des discussions de ce point.

La *Ferme Multigrain* demande une aide financière auprès de la MRC de Témiscouata dans le cadre du Fonds de vitalisation Fonds région et ruralité – Volet 4 ;

Le projet consiste à remettre en culture des terres en friche de manière à augmenter les revenus.

Considérant que le Conseil a pris connaissance de de projet et est en accord ;

En conséquence,

il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise M. Denis Moreau, directeur général, à signer l'accuser réception de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Regroupement Acti-Familles : demande d'appui à un projet structurant pour améliorer les milieux de vie

Considérant son rôle professionnel, M. Yves Lebel se retire des discussions de ce point.

Le Regroupement Acti-Familles demande une aide financière auprès de la MRC de Témiscouata, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Ce projet consiste à mettre en place des modules d'hébertisme en bois dans l'espace semi-boisé. Il s'agit de 4 modules en bois naturel pour travailler la motricité globale des enfants de 5 à 12 ans.

En conséquence,
il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington appui le projet présenté par Acti-Familles pour la réalisation de son projet structurant pour les enfants de 5 à 12 ans, présenté à la MRC de Témiscouata dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le compte de taxes

M. le maire, Jules Soucy, rappelle aux contribuables que le rôle d'évaluation a augmenté en moyenne de 41%, passant de 67 011 500 à 94 385 100. Que le taux de la taxe foncière est passé de 1.12\$ du cent dollar d'évaluation à 0.81 cent du cent dollars d'évaluation. Qu'au global, les montants des revenus de taxes augmentent de 2%.

M. le maire mentionne également qu'en fonction de la nouvelle politique reliée au paiement des taxes foncières, les contribuables peuvent bénéficier d'un rabais de 2% sur leur compte de taxes 2025 s'ils paient la totalité du montant dû en 2025.

Période de questions

Aucune question venant du public et des conseillers.

Varia**Motion de félicitations**

M. Yves Lebel donne une motion de félicitations à l'ensemble des organismes et personnes bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de l'ouverture des fêtes du 100^e anniversaire. C'est avec une immense gratitude que le conseil municipal de Packington s'adresse à vous aujourd'hui. La célébration de l'ouverture des fêtes du 100^e anniversaire, tenue le 12 janvier dernier, a été un moment mémorable et exceptionnel, grâce à votre dévouement et à vos efforts collectifs. Votre engagement collectif sans faille et votre passion ont fait de cet événement un véritable succès. Les heures de travail acharné, la créativité et le souci du détail dont vous avez fait preuve se reflètent dans chaque aspect de cette ouverture. Que ce soit par l'organisation des activités, la mise en place d'une messe avec de beaux chants grégoriens interprétés par notre chorale locale, qui a illuminé notre journée ou encore la création et la diffusion prochaine des ouvrages littéraires mettant en lumière notre riche histoire. Chaque contribution a été précieuse.

Nous avons pu vivre ensemble des instants de joie, remplis d'émotions et de partage, qui resteront gravés dans nos mémoires et qui marquent le début d'une année de commémorations dignes de notre centenaire. Vous avez su rassembler la communauté autour de notre patrimoine commun, et pour cela, nous vous en remercions sincèrement.

À tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin à la réussite de cette inauguration, sachez que votre empreinte est indélébile et que vous avez joué un rôle essentiel dans la célébration de notre histoire collective.

Merci encore pour votre engagement et votre passion. Ensemble, nous continuerons à faire briller notre commune tout au long de cette belle année anniversaire !

M. le maire, quant à lui, avait déjà félicité le comité organisateur pour cette belle fête ainsi que les nombreux bénévoles et organismes qui ont collaboré à sa réussite lors de l'ouverture de la réunion.

Il a également félicité les deux organismes qui ont organisé les deux repas de Noël en décembre dernier :

- Le club des 50 ans et + pour leur souper de Noël le 7 décembre 2024.
- Les pompiers de la Caserne 31 qui ont organisé le brunch de Noël avec la visite du père Noël.

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30, M. Jules Soucy, maire, propose la levée de l'assemblée.